Récapitulatif des modifications du règlement des compétitions d'apnée en piscine Saison 2026-2027

ADMINISTRATIF

L'assurance Individuelle Accident et Assistance est facultative, hormis le cas des sportifs de haut-niveau sur liste évoqué ci-après.

DEROULEMENT DES EPREUVES

Les épreuves de démonstration peuvent s'intégrer au planning de la compétition dans l'ordre choisi par l'organisateur.

A défaut d'être précisé dans les règlements sportifs, l'engagement des sportifs dans chacune des épreuves et l'ordre des départs est précisé dans le règlement particulier de la compétition. Il peut se faire :

- Au regard du niveau sportif sans distinction de la catégorie d'âge ou de sexe
- Au regard du niveau sportif avec distinction de la catégorie d'âge ou de sexe

Les sportifs ont l'obligation de se présenter 1 heure avant son TOP départ, auprès du juge d'échauffement, pour chaque épreuve à laquelle il participe pour émarger la feuille de présence. Les sportifs doivent être visibles sur les bords de bassin pendant toute cette heure.
Ils ne pourront pas se faire représenter.

Un appui au fond (mains ou pieds) est autorisé au virage et à la sortie.
La main posée au sol pour le virage n'est pas considérée comme une aide à la propulsion.

Pour être recevable, une somme de 100€, sera demandée par réclamation. Cette somme sera rendue s'il s'avère que cette réclamation était justifiée.

EPREUVES D'APNEE DYNAMIQUE

Les départs peuvent se faire simultanés sur deux lignes opposées.

EPREUVES D'APNEE ENDURANCE

Protocole de départ

Le plongeon de départ s'effectue obligatoirement d'un plot.
Lorsque tous les nageurs seront arrivés sur la zone de départ, le juge départ signale aux nageurs par une série de coups de sifflet brefs le début du temps de préparation d'une minute et quinze secondes. Un décompteur de temps, visible de tous, sera positionné sur le bord du bassin. Le départ peut être donné avant la fin du décompte si tous les nageurs sont prêts.

Avant la fin de cette période, en cas de casse matérielle (lunettes, tuba ou palme) le nageur peut demander le remplacement de son équipement défaillant par un signe de la main à l'intention du Juge principal. Celui-ci pourra suspendre la procédure de départ et autorisera à remédier rapidement à la défaillance matérielle.

Par un long coup de sifflet du juge de départ, les nageurs se mettent debout sur le plot et y restent. S'ils le souhaitent, les nageurs peuvent être déjà debouts sur le plot avant le long coup de sifflet. Les nageurs et officiels sont prêts pour le départ. Le juge principal doit faire un geste vers le juge de départ, avec le bras tendu pour indiquer que les nageurs sont sous le contrôle du juge de départ et doit maintenir cette position jusqu'à ce que le départ ait été donné.

À la commande "à vos marques" du juge de départ, ils prennent immédiatement la position de départ et s'immobilisent. Si un ou des nageurs bougent avant le signal de départ, il(s) sera(ont) disqualifié(s).
Lorsque tous les nageurs sont immobiles, le juge de départ donne le signal de départ (coup de sifflet, ou signal électronique). Le juge de départ peut donner le départ s'il juge qu'un nageur retarde exagérément sa mise en position.

La procédure de départ s'interrompt par le commandement oral : "Arrêt de la procédure de départ, relevez-vous". Toute procédure de départ interrompue doit être reprise à partir du coup de sifflet long du Juge de départ. Ceci doit être signalé aux nageurs.

Les accompagnateurs et coachs ne sont pas autorisés dans les zones de performance.

Lorsque des plaques de chronométrage électroniques homologuées sont utilisées, le temps enregistré par celles-ci constitue le temps officiel. En cas de défaillance du système, le temps officiel est déterminé à partir du chronométrage manuel conformément aux dispositions du présent règlement.

SYNCOPES

- La première syncope de la saison en cours interdit son auteur de toutes compétitions d'apnée en piscine et en eau libre durant une période de 15 jours suivant le jour de ladite syncope ;
- Une seconde syncope en compétition dans la même saison entraîne une interdiction de toutes compétitions d'apnée en piscine ou en eau libre de 60 jours ;
- Une troisième syncope en compétition dans la même saison entraine une interdiction de toutes compétitions d'apnée en piscine ou en eau libre de 90 jours ;

Une sanction dont la durée va au-delà de la saison sportive se poursuit la saison suivante

JUGES

Les juges chronométreurs peuvent être les juges chrono d'une autre discipline de la FFESSM (NAP, PSP, etc)

ANNEXES

Les frais d'inscription aux Manches de Coupe de France sont fixés par l'organisateur.

Suppression de : Dans le cas d'une épreuve d'endurance ou de sprint, le JFA2 pourra, en cas de doute, avoir recours au visionnage des images vidéo avant officialisation.